



Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

La Formation PSC1 permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Programme établi selon le référentiel du Ministère de l'intérieur.

Objectifs pédagogiques

L'Unité d'Enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 – P.S.C. 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles L721-1 du code de la sécurité intérieure et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Programme de formation

- Accueil et présentation de la formation des participants,
- Prévention des accidents de la vie courante,
- Protection, l'alerte et protection des populations,
- Alerte,
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger,
- Hémorragies externes,
- Plaies,
- Brûlures,
- Traumatismes,
- Malaise,
- Perte de connaissance,
- Arrêt cardiaque.
- Evaluations et clôture de la formation.

Modalités d'évaluation

- A l'issue de la formation, un certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » - P.S.C. 1, suivant l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, est délivré aux stagiaires qui ont :
 - o Participé à toutes les phases de la formation ;
 - o Fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
 - o Participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret).

Pour garder le bénéfice du certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » P.S.C. 1, une formation continue n'est pas obligatoire. Néanmoins, celle-ci est vivement conseillée.

Prérequis

Toute personne souhaitant acquérir les réflexes et les bases de secourisme.

Public concerné

Toute personne intéressée par la prévention et le secours.

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Les formateurs sont titulaires du certificat de compétences de « Formateur Prévention et Secours Civiques » ou du certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours », à jour de formation continue.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Elle est organisée pour un effectif maximum de dix apprenants pour un formateur.

Organisation pédagogique

Durée : 7 heures

Horaires de formation : 9h30-12h30 / 13h30-17h00

Nombre minimum de stagiaires : 8

Nombre maximum de stagiaires : 10

Coût : 60 € par personne (sur devis pour les groupes en institutions)

Dates : à définir

Lieu de la formation : CFPL - Bâtiment du Lion - La Landelle 81700 PALLEVILLE

Moyens pédagogiques

- Ordinateurs,
- Vidéoprojecteurs,
- Supports pédagogiques imprimés et/ou numérisés,
- Paperboard,
- Défibrillateur de formation avec accessoires,
- Le masque bouche-à-bouche et inhalation
- L'oxymétrie de pouls.